



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction départementale des Territoires
Service Territoires et Développement

AvisEP_Sos.odt

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Sos

Une enquête publique se déroulera **du vendredi 21 février au lundi 24 mars 2014 inclus**, sur le projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une surface de 16,16 hectares sur le territoire de la commune de Sos au lieu-dit "Lapujoque".

Le projet de création d'une centrale photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de la rubrique n° 26 du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'Environnement. Il est par ailleurs soumis à la procédure d'autorisation au titre du défrichement et à demande de permis de construire.

Demande d'autorisation de défrichement déposée par le président de la communauté de communes du Mézinais Route de Fourcès à MEZIN (47170). La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement ou un refus.

Demande de permis de construire n° 047 302 13 J 0002 déposée par la SAS URBA 30 dont le siège social est 770 avenue Alfred Sauvy - Le latitude Nord - à PEROLS (34770). La société est représentée par M. Jérôme FONTES. La décision pouvant être adoptée au terme de la procédure est un permis de construire délivré par le préfet de Lot-et-Garonne.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de Sos pendant toute la durée de l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie. La mairie de Sos est ouverte au public du lundi au vendredi de 8 h à 12 h ainsi que les mardis et mercredis de 13 h 30 à 17 h.

Pendant toute la durée de l'enquête le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre. Elles peuvent être également adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie.

M. Francis NOTTE, commissaire enquêteur, sera présent à la mairie de Sos, afin de recevoir directement toutes les observations :

- vendredi 21 février de 9 h à 12 h
- mercredi 5 mars de 14 h à 17 h
- mardi 18 mars de 14 h à 17 h
- lundi 24 mars de 9 h à 12 h

Cet avis d'enquête figurera également sur le site internet de la préfecture, avec l'avis de l'autorité administrative de l'État sur l'évaluation environnementale, à l'adresse suivante : www.lot-et-garonne.gouv.fr.

Agén, le 30 JAN. 2014
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Bruno CASSETTE